

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25108531

Déposé au greffe
du tribunal de l'entreprise de Liège

19 AOUT 2025

Division Greffe
Neufchâteau

N° d'entreprise : **0214 567 166**

Nom

(en entier) : **VIVALIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Houffalize, 1 - 6600 Bastogne**

Objet de l'acte : Nomination d'un Collège des contrôleurs aux comptes pour les exercices sociaux de 2025 à 2027 - Extrait du PV de L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 25.

Vu le chapitre III du Titre II du livre V du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le titre IV des statuts de VIVALIA, et plus particulièrement les articles 19, 28 §1 et §3, 29 et 40 des dits statuts ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 20 mai 2025 de convoquer l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2025 et d'arrêter son ordre du jour ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination du (des) réviseur(s) pour les exercices 2025 à 2027 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 20 mai 2025, arrêtée à l'unanimité des membres présents, relative à la désignation de la société 3R, LEBOUTTE and Co (Boulevard Emile de Laveleye, 203 à 4020 Liège) aux fonctions de réviseurs pour une durée de 3 ans (exercices 2025 à 2027), de proposer cette désignation à l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2025 ;

Considérant le projet de résolution tel que joint en annexe 12 de la convocation du 23 mai 2025 ;

Vu le rapport d'attribution tel que joint en annexe 12.1. du présent projet de résolution ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Par ces motifs,

L'Assemblée générale par 1 858 908,80 parts OUI (soit 92,01%), 32 558,68 parts NON (soit 1,61%) et 128 809,13 parts ABSTENTION (soit 6,37%), dont pour les parts des associés communaux 757 922,67 OUI (soit 85,82%), 32 558,68 NON (soit 3,71%) et 91 976,25 ABSTENTION (soit 10,47%) dont pour les parts des associés provinciaux 1 104 986,13 OUI (soit 96,77%), 0 NON (soit 0%) et 36 832,87 ABSTENTION (soit 3,22%) désigne aux fonctions de réviseurs pour une durée de trois ans (exercices 2025 à 2027) se terminant lors de l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2027, la société 3R, LEBOUTTE and Co (Boulevard Emile de Laveleye, 203 à 4020 Liège).

La rémunération est fixée à 181.500 euros tvac soit annuellement un montant de 60.500 euros tvac.

Pour extrait conforme
Annick QUEVRIN
Secrétaire des Organes de Gestion